

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Applicable au 1^{er} novembre 2019

ANNEXES

Annexe 1 : ACCORD SUR RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Annexe 2 : AUTORISATION DE REPRISE DE L'ENFANT

Annexe 3 : AUTORISATION DE SORTIE/TRANSPORT

Annexe 4 : AUTORISATION EN CAS D'URGENCE MÉDICALE

Annexe 5 : CERTIFICAT MÉDICAL D'ADMISSION

Annexe 6 : AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Annexe 7 : ÉVOLUTION DU BARÈME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES
(CNAF)



DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

ACCORD DES FAMILLES SUR LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Applicable au 1^{er} novembre 2019

Annexe 1

Je soussigné.e,

Responsable légal 1 :	
Demeurant à :	
Tél fixe maison ou travail :	Tél portable :

Responsable légal 2 :	
Demeurant à :	
Tél fixe maison ou travail :	Tél portable :

Parents de

Enfant 1 (nom de famille, prénom) :
Enfant 2 (nom de famille, prénom) :
Enfant 3 (nom de famille, prénom) :

Certifions avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de l'établissement et de ses annexes et en accepter tous les termes et conditions, et à nous engager à le faire respecter par toute personne habilitée à déposer ou reprendre notre (nos) enfant(s).

Fait à

Le :

Signature du responsable légal 1 *	Signature du responsable légal 2 *
------------------------------------	------------------------------------

* Signature précédée de la mention « lu et approuvé » manuscrite

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°2018-493 du 20 juin 2018 , et au règlement général 2016 sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, pour exercer vos droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@metropole-dijon.fr



dijon.fr



DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

AUTORISATION DE REPRISE DE L'ENFANT

Applicable au 1^{er} novembre 2019

Annexe 2

Nous, soussigné.e.s,

Responsable légal 1 :	
Demeurant à :	
Tél fixe maison ou travail :	Tél portable :

Responsable légal 2 :	
Demeurant à :	
Tél fixe maison ou travail :	Tél portable :

Nom et prénom de l'enfant :

Établissement d'accueil :

- ✓ Autorisons les personnes désignées ci-dessous à retirer l'enfant en cas d'impossibilité de notre part (adulte de plus de 18 ans).
- ✓ Autorisons l'établissement à confier l'enfant à ces mêmes personnes, si celui-ci, pour des raisons exceptionnelles, n'avait pas quitté l'établissement à l'heure de fermeture.
- ✓ Si ces personnes ne peuvent être jointes, le protocole inscrit au règlement de fonctionnement sera appliqué.

M. / Mme :	Tél :
M. / Mme :	Tél :
M. / Mme :	Tél :
M. / Mme :	Tél :
M. / Mme :	Tél :
M. / Mme :	Tél :

Cette autorisation est valable, sauf indication écrite contraire de notre part, pour toute la durée du séjour de l'enfant dans un établissement géré par la Ville de Dijon.

Fait à

Le :

Signature du responsable légal 1	Signature du responsable légal 2
----------------------------------	----------------------------------

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°2018-493 du 20 juin 2018, et au règlement général 2016 sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, pour exercer vos droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@metropole-dijon.fr



dijon.fr



DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

AUTORISATION DE SORTIE/TRANSPORT

Applicable au 1^{er} novembre 2019

Annexe 3

Responsable légal 1 :

Responsable légal 2 :

Accepons

Refusons

que notre enfant :

participe aux sorties organisées par l'établissement ou à toutes autres manifestations extérieures à l'établissement.

Avec le mode de transport suivant (à cocher) :

- à pied ou en poussette,
- en transport en commun (bus et tramway),
- avec le minibus de la direction de la petite enfance, équipé de sièges auto homologués et adaptés, pour les enfants à partir de 2 ans,
- en autobus pour des sorties exceptionnelles (fiche d'autorisation spéciale),
- avec le véhicule d'un-e assistant-e maternel-le agréé-e, équipé de sièges homologués et adaptés.

Fait à

Le :

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°2018-493 du 20 juin 2018 , et au règlement général 2016 sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, pour exercer vos droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@metropole-dijon.fr



dijon.fr



DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

AUTORISATION MEDICALE

Applicable au 1^{er} novembre 2019

Annexe 4

Nous, soussigné.e.s,

Responsable légal 1 :

Responsable légal 2 :

Nom et prénom de l'enfant :

Donnons l'autorisation :

- ✓ en cas d'urgence et si l'établissement ne parvenait pas à nous contacter, à appliquer les protocoles d'urgence défini par le médecin référent de l'établissement et si nécessaire à hospitaliser notre enfant,
- ✓ en cas de traitement médical nécessitant une prise de médicament pendant le temps d'accueil, d'administrer le médicament conformément à une ordonnance au nom de l'enfant, lisible et récente, datée et contresignée, que nous nous engageons à remettre à l'établissement,
- ✓ en cas de douleur et de fièvre, d'administrer du paracétamol selon le protocole établi par l'établissement.

Fait à

Le :

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°2018-493 du 20 juin 2018 , et au règlement général 2016 sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, pour exercer vos droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@metropole-dijon.fr



dijon.fr



DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

CERTIFICAT MÉDICAL D'ADMISSION

Applicable au 1^{er} novembre 2019

Annexe 5

Je soussigné-e Docteur :

certifie avoir examiné ce jour l'enfant :

né-e le :

il est à jour des vaccinations obligatoires.

il est autorisé à fréquenter le multi-accueil.

Fait à

Le :

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°2018-493 du 20 juin 2018 , et au règlement général 2016 sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, pour exercer vos droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@metropole-dijon.fr



dijon.fr



DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE POUR LES MINEURS

Applicable au 1^{er} novembre 2019

Annexe 6

Je soussigné.e,

Nom :

Prénom :

Qualité :

(rayer les mentions inutiles)

Responsable légal 1	Responsable légal 2	Tuteur
---------------------	---------------------	--------

Adresse :

.....

Cochez la mention que vous acceptez :

- Accepte et autorise, sans contrepartie financière, le stockage, la reproduction et la diffusion de photographies de mon (mes) enfant(s) par les services de la Ville de Dijon, dans le cadre de sa communication sur tous les supports qu'ils soient papier, informatique ou internet (guides pratiques, revues municipales, sites internet de la Ville, rapport d'activité, etc....) Ces images doivent cependant s'inscrire dans le respect de cet (ces) enfant(s), de sa (leur) vie privée et sont destinées uniquement à des fins non commerciales.
- Accepte et autorise la prise de vues et la diffusion de photographies de mon enfant par l'équipe de l'établissement dans le cadre d'une communication interne à la structure et sur le blog sécurisé Kidizz.
- N'accepte pas les conditions citées ci dessus et n'autorise donc pas ce droit à l'image.

Dans ce cas, à défaut d'accord de votre part sur cette présente autorisation, son (leur) image ne pourra faire l'objet d'une quelconque fixation, utilisation ou diffusion de la part des services de la Mairie de Dijon.

Fait à
Le :

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°2018-493 du 20 juin 2018 , et au règlement général 2016 sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, pour exercer vos droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@metropole-dijon.fr

NB: je prends note que je peux interrompre la publication de ces photographies sur simple demande en adressant un courrier à Service Communication - Ville de Dijon - CS 73310- 21033 Dijon cedex



dijon.fr



ÉVOLUTION DU BARÈME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES (CNAF)

Applicable au 1^{er} janvier 2020

Annexe 7

Le barème des participations a fait l'objet d'une actualisation dans une circulaire n° 2019-005 du 5 juin 2019 qui annule et remplace la partie 2 de la circulaire 2014-009 du 26 mars 2014.

Les principales évolutions portent sur l'augmentation annuelle de 0,8 % du taux d'effort entre novembre 2019 et 2022, et sur la majoration progressive du plafond de ressources jusqu'en 2022.

Plancher et nouveaux plafonds de ressources Multi accueil collectif

Composition de la famille	TAUX DIJONNAIS				
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 enfants et +
Taux d'effort	0,0610%	0,0508%	0,0406%	0,0305%	0,0203%
Taux minimum (ressources plancher 705,27 €/mois soit 8463,24 €/an)	0,43 €/h	0,36 €/h	0,29 €/h	0,22 €/h	0,14 €/h
Tarif maximum (ressources plafond 5600 €/mois soit 67200 €/an)	3,42 €/h	2,84 €/h	2,27 €/h	1,71 €/h	1,14 €/h

